



Donation en avance d'hoirie par 2 donateurs : quelle date retenir

Par **Le**, le **18/10/2022** à **00:02**

Plusieurs donations en avance d'hoirie sont faites par des parents , dans des proportions variables . Les parts successorales de chaque donateurs sont calculées à quel moment pour le cas où dix ans séparent les décès des deux donateurs

Par **Marck.ESP**, le **18/10/2022** à **08:21**

Bonjour "Le"

Les CGU du site préconisent les formules de politesse, Bonjour en fait partie. Merci.

Votre sujet reste flou, pourriez vous préciser qui a donné ? s'il s'agit d'une donation conjointe, de bien propres ou communs... etc...

Les parts successorales sont calculées au jour du décès et les donations sont rapportées civilement... Fiscalement également si elles datent de moins de 15 ans.